



AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : Institut National du Cheval Prince Héritier Moulay El Hassan

Date : 20 et 21 Janvier 2024

Lieu : INC Dar Es-Salm Rabat

CSD 1* CSD 2* CSD 3* CND CJC Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent

- au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.
- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
 - Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
 - Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
 - Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
 - Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
 - La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le Président de l'événement

Fait le



CHIRIFI ALAOUI Abdelali
Directeur de l'Institut National
du Cheval
Prince Héritier Moulay Hassan

Approuvé par la FRMSE



Youssef FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E

Rabat, le 04 JAN. 2024

Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1- Organisateur

Nom : Institut National du Cheval Prince Héritier Moulay El Hassan

Adresse : INC Dar Es-Salm Rabat

Téléphone : 0537666035/40 Fax: 0537666035 :

Email : inc93concours@gmail.com Website :

2- Comité d'organisation

Président de l'événement : Mme Loubna Tricha .Directeur Général de l'OFPPPT.

Secrétariat du concours :

3 - Directeur de l'événement

Nom : Mr Chrifi Alaoui Abdelaali Directeur de l'INC

Téléphone : 0537666035/40

4- Médecin de service

Nom : Protection Civile

Téléphone :

5- Délégué Vétérinaire (concours)

Nom : Dr Ahmed Mabrouk

Téléphone : 0661494961

6- Vétérinaire de permanence

Nom : Dr Mouhou Mustapha

Téléphone : 0602133929/0654105325

7- Maréchal ferrant

Nom : Mr Ait Razzouk Mohammed

Téléphone : 0662600297

IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 80m /40m

Type de sol : Sable Blanc à base de silice

2- Carrière de détente

Dimension : 80m /50m

Type de sol : Sable Blanc à base de silice

3- Ecuries

Type de boxes : Démontable

Dimensions boxes : 3m/3M

Prix des boxes : 4000DH

Responsable Hébergement : Mr Mr Amer Redouane 0666316180



4- Programme

Date d'ouverture des écuries : 19 Janvier 2024

N° d'épreuve	Date	Heure	Epreuve	Barème
1	20/01/24	9H	0.70m-----0.80m	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2 chvx/cav)
2			0.90m-----1.m	Deux phases FRMSE 274.2.5 (2 chvx/cav)
3			Epreuve du Stagiaire	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (1 chvl/cav)
4			Poney A 1	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
5			Poney A2	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
6			Poney B1	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
7			Poney B2	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
8			Poney C1	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
9			Poney C2	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
10	21/01/24	9H	Epreuve du Stagiaire	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (1 chvl/cav)
11			Poney A 1	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
12			Poney A 2	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav) Qualificative
13			Poney B1	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
14			Poney B2	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav) Qualificative
15			Poney C1	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2Poneys/cav)
16			Poney C2	Barème A au Chrono FRMSE 238.2.2 (Poneys /cav) Qualificative
17			0.70m-----0.80m	Barème A sans Chrono FRMSE 238.1.1 (2 chvx /cav)
18			0.90m-----1.m	Barème A sans Chrono FRMSE 238.2.2 (2 chvx/cav) Qualificative

